

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai 2024

N°DC-2024-38

Conseillers en exercice : 19	Présents : 17	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

#### Objet : Fonds vert : demande de financement

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférence, 35 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le jeudi vingt-trois mai deux mille vingt-quatre.

**PRESENTS** : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, Mme Laurence MORVAN, M. Daniel DURAND, Mme Sylvaine LE GALLO, M. Christian BARBIER, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC,

**ABSENTS EXCUSES** :

**POUVOIRS** : Mme Isabelle TAINGUY donne pouvoir à M. Jean-Pierre LE GAL et Mme Carole MIANNAY à Mme Sandrine OLLIC

Secrétaire de séance : M. Gilles DRÉANO

Vu la circulaire du 14 décembre 2022 relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) ;

Vu le Guide Fonds vert à destination des décideurs locaux en date de janvier 2024 ;

Vu la circulaire du préfet du Morbihan relative au lancement du Fonds vert dans le Morbihan en date du 28 février 2023 ;

Le lancement du Fonds vert constitue un nouvel instrument financier de l'Etat destiné aux collectivités territoriales, afin d'amplifier leurs capacités d'investissement et de soutenir des projets à forte ambition écologique.

Doté de deux milliards d'euros à l'échelle nationale, il vise un triple objectif : favoriser la performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.



Sur ces trois axes, 11 mesures seront mobilisables sur le département du Morbihan dont l'appui à l'ingénierie

Considérant l'ambition de la commune de Colpo d'être un accélérateur de la transition énergétique et climatique en se dotant d'une ingénierie interne dédiée au service de ses projets structurants environnementaux.

Considérant la volonté de la commune de Colpo de cofinancer, au titre du Fonds vert 2024 un poste de chef de projet contractuel chargé de mission énergie pour une durée de trois ans.

Envoyé en préfecture le 29/05/2024  
Reçu en préfecture le 29/05/2024  
Publié le **30 MAI 2024**  
ID : 056-215600420-20240528-DEL2024\_38-DE

Le plan de financement proposé est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET					
	Fait le :		28/05/2024		
POSTE CHARGE DE MISSION ENERGIE					
BESOINS	Montant	%	RESSOURCES	Montant	%
Salaires bruts chargés (36 mois)	96 000,00 €	100%	Fonds Vert (Ingénierie)	76 800,00 €	80,00%
			Autofinancement	19 200,00 €	20,00%
<b>TOTAL DES BESOINS</b>	<b>96 000,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>96 000,00 €</b>	<b>100%</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet d'accompagnement des actions relatives à la transition énergétique émise par le Fonds vert 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention Fonds vert sur le volet « Ingénierie ».
- **PRECISE** que d'autres financeurs pourront être sollicités en cas de nécessité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

